



Ordre du Jour

1. Présentation du projet de réaménagement et de végétalisation de la rue Jean Calvin
2. Point d'étape du chantier de réaménagement et de sécurisation du carrefour St-Jacques/Gay Lussac
3. Budget participatif
4. Questions diverses

1. Présentation du projet de réaménagement et de végétalisation de la rue Jean Calvin





La rue Jean Calvin est un secteur très étudiant et touristique avec relativement peu de trafic et donnant sur la rue Mouffetard. C'est une voie aujourd'hui très minérale avec peu d'espaces végétalisés et qui subit actuellement les travaux d'agrandissement de l'ESPCI.

C'est une voie à double sens avec une raquette de retournement à son extrémité, et deux trottoirs dissymétriques. L'un d'eux très étroit et l'autre très large avec une voie pompiers au milieu.

L'objectif du réaménagement a été de donner plus de priorité aux piétons. Une possibilité serait de mettre la rue en sens unique en supprimant la voie de contournement, ce qui permettrait d'élargir le trottoir très étroit.

Concernant la végétalisation, des échanges sont prévus avec les services des espaces verts pour savoir dans quelle mesure il serait possible de planter 3 arbres. Il est également envisagé de renforcer cet aspect végétal par des pavés enherbés au niveau des pieds d'arbres. Enfin, il s'agissait de diversifier l'offre de stationnement. En effet, il y a eu des demandes de création de zones vélo ou moto dans ce secteur. Avec l'accord de la Préfecture de Police, il sera possible de substituer la zone de barrières Vigipirate devant l'établissement scolaire par des arceaux pour les vélos.

Questions des administrés et des élus

-  *Comptez-vous conserver les vélib' ?* Oui.
-  *La zone moto remplacera-t-elle celle de la rue Vauquelin qui gêne beaucoup les habitants ?* La zone moto a été implantée suite à des demandes en ce sens mais il est toujours possible de réfléchir à une substitution.
-  *Comment sont traités les pavés enherbés ?* L'espace laissé entre les pavés permet certes à l'herbe de pousser mais elle aura plutôt tendance à « s'étaler » qu'à « monter ». Par ailleurs les pavés sont entretenus par les services des espaces verts en cas, peu probable, de prolifération. Par ailleurs, les pavés seront placés dans la zone des arbres ce qui permettra à l'herbe de se développer sans gêner la circulation.
-  *Est-il envisageable de créer un double sens cyclable rue Jean Calvin et pourquoi cela n'a-t-il pas été fait avant ?* À l'époque, quand la zone à 30 km/h a été créée, il n'y a pas eu de

contresens cyclable pour des questions de sécurité, à cause du manque de visibilité au niveau du passage entre la rue Mouffétard et la rue Jean Calvin. Nous allons étudier la question pour voir si, aujourd'hui, en mettant un feu vélo ou autre chose, on peut gérer ce conflit et faire cohabiter vélo, piétons et automobilistes.

- ❖ *Le projet de végétalisation n'est pas suffisamment ambitieux, l'espace disponible permettrait d'installer une bande de pleine terre pour de l'herbe et des arbustes, sans forcément planter des arbres qui pourraient poser problème au vu des réseaux souterrains.* La largeur du trottoir permet d'avoir une voie pompiers et de quoi manœuvrer entre les différentes installations (toilettes Decaux, nouveaux ancrages vélos, arbres, etc.). Nous étudierons avec les services des espaces verts la possibilité de remplacer les pavés enherbés, sous les arbres, par de la pleine terre de sorte que cela ne gêne pas les pompiers et dans la mesure où les réseaux souterrains le permettent.
- ❖ *Beaucoup de riverains sont opposés à l'implantation de bancs publics en bas de la rue en raison de la présence de personnes qui dorment sur place, font du bruit, et boivent de l'alcool.* Il est possible d'installer de petits bancs.
- ❖ *Peut-on envisager la végétalisation de la place Lucien Herr ainsi que l'implantation d'une colonne à verre enterrée ?* L'implantation de colonne enterrée est pilotée par le service de la propreté, nous ne sommes pas en mesure de vous répondre. Concernant la végétalisation, ce n'est pas le lieu idéal au vu du flux de piétons.
- ❖ *Y-a-t-il un calendrier de réalisation ?* Non, nous sommes venus vous présenter le projet et entendre vos propositions que nous étudierons, en prenant également en compte les demandes exprimées par les pompiers et les services des espaces verts et de la propreté, avant de revenir vers vous. Nous discutons en ce moment avec la Préfecture concernant la suppression de la raquette de retournement.
- ❖ *Une ouverture a été faite dans le bâtiment qui dépend de l'université construit autour de l'annexe Alviset, est-ce une sortie de secours ?* Il s'agit d'un bâtiment du CROUS qui dépend de l'État. L'entrée principale se faisait rue Lhomond, cette ouverture est une entrée avec ascenseur destinée aux personnes à mobilité réduite.

2. Point d'étape du chantier de réaménagement et de sécurisation du carrefour St Jacques/Gay Lussac

Le projet a déjà fait l'objet d'un conseil de quartier au mois de juin. Il a été prévu de ne plus élargir le trottoir de la partie sud et de conserver uniquement l'élargissement de trottoir au niveau du café Marie, de réduire les traversées piétonnes et un îlot central que nous avons aménagé. Le projet ayant été amendé fin juin, les services de la voirie ont refait des études. La coordination avec les entreprises a par ailleurs été plus complexe que prévu. Une rampe a été réalisée devant l'école pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Les massifs des supports de feux ont également été posés. Il reste à faire les réfections des tranchées, l'asphalte du trottoir et à poser les supports de feux.

L'élargissement du trottoir a été créé et une bouche d'égout sera également créée. Le service d'assainissement de la ville est en train de réaliser les travaux et terminera le 8 octobre. Les services de la voirie poursuivront avec le béton du trottoir et de la chaussée.

De l'autre côté, le trottoir a été élargi devant l'Institut océanographique. L'entreprise qui réalise les supports de feux doit venir faire les massifs et le raccordement des nouveaux feux. Il sera alors possible de terminer le trottoir et procéder à la pose des feux, à la réfection de

l'asphalte, et enfin au tapis de tout le carrefour (revêtement en enrobé) prévu pour la deuxième quinzaine du mois d'octobre.

Questions des administrés

- ❖ *Je m'interroge sur le bien-fondé de toute cette modification. Y a-t-il eu des accidents ? Des gens se sont-ils plaints ? On assiste à cela partout dans Paris.* Le réaménagement de ce carrefour est demandé depuis des années. Il n'est peut-être pas totalement satisfaisant, mais nous essayons de trouver des solutions acceptées par le plus grand nombre. En la matière, il n'y a pas d'aménagement miracle.
- ❖ *Comment faire respecter la limitation à 30km/h sur le tronçon nord de la rue St Jacques ?* L'idée est d'expérimenter peut-être d'abord dans la rue Monge, ce qui se fait sur le boulevard Sébastopol. Les feux sont décalés. Quand le feu passe au vert, tout le monde passe en étant à 30 km/h puisque le feu suivant est au rouge, il n'y a donc pas de raison qu'ils aillent vite. Il est également possible de rajouter un marquage au sol.
- ❖ *Il avait été demandé la création d'une place de livraison en supprimant les places de stationnement juste après le bateau du n°42 de la rue Gay Lussac, or le retour du bus et la proposition des services de voirie sont incompatibles. Peut-on envisager une réunion sur place pour discuter d'une solution avec les services et les commerçants de la zone ?* La Maire et M. Isare, élu en charge des commerçants souhaitent qu'une réunion soit organisée à ce sujet.
- ❖ *Y a-t-il quelque chose de prévu pour permettre aux vélos venant de la rue Gay-Lussac de remonter le petit tronçon de la rue Saint-Jacques entre le carrefour et la rue Pierre et Marie Curie à contresens ?* Oui, il y a également un séparateur qui leur permet d'être protégés.

3. Résultats du Budget participatif 2019

Ont été retenus :

- « Des équipements sportifs plus accueillants pour les usagers » ;
- « Réhabilitation de la surface de la promenade piétonne » ;
- « Rénovation de la fontaine de la place Jussieu » ;
- « Place aux véhicules propres » ;
- « Rénovation des blocs sanitaires de l'école de l'Arbalète » ;
- « Végétalisation de la cour de l'école primaire Rollin ».

Questions des administrés

- ❖ *En 2016, il a été voté l'écriture de textes de Victor Hugo sur la façade du lycée Lucas de Nehou, rue Gay-Lussac. Au terme de plusieurs réunions avec l'équipe du lycée, il apparaît que pour réaliser le projet dans les conditions que nous avons envisagées, il faut demander des autorisations, qui sont lourdes, au service d'architecture de la Ville. Après en avoir discuté, nous reviendrions à la 1^{ère} proposition, plus modeste, de la réalisation d'une calligraphie – comme celle de la rue Férou – sur le mur du lycée, de textes et de dessins de Victor Hugo.* Cette affaire est compliquée, nous ne pouvons pas nous substituer aux services de la Ville en charge de la réalisation des projets, ni monter un dossier pour des murs dont nous ne sommes pas propriétaires.

4. Questions diverses

❖ *Madame la Maire souhaite que soit porté au procès-verbal les lieux des prélèvements pour analyse de la pollution au plomb.* L'ARS a fixé un périmètre de 500 m autour de Notre-Dame où les prélèvements sont obligatoires dans les écoles, les crèches et les jardins. Voici les résultats :

- crèches Saint-Séverin (prélèvement du 20 mai) et Sainte-Lucie (19 juillet) : aucun problème ;
- écoles maternelles Sommerard (19 juillet) et Poissy (8 et 20 août) : aucun problème ;
- écoles élémentaires 28 de la rue Saint-Jacques (15 et 29 mai), Cardinal Lemoine, Rognoni (12 août) et 21, Rue de Pontoise (26 et 29 août) : aucun problème ;
- collège Rognoni (30 août et 4 septembre), deux salles ont été fermées, lavées, et les prélèvements opérés le 4 septembre n'ont montré aucun problème.

Pour les prélèvements réalisés en dehors du périmètre à ma demande :

- Cujas (6 et 16 septembre). Le prélèvement du 6 septembre a révélé du plomb dans deux salles et l'escalier extérieur entre Cujas et Cousin bien au-dessus des normes pour l'escalier. Les salles ont été nettoyées et le prélèvement du 16 septembre n'a montré aucun problème ;
- maternelle du 97 rue Mouffetard (26 septembre) : nous attendons les résultats ;
- Victor Cousin (9 septembre) : aucun problème ;
- Boulangers (24 septembre) : nous attendons les résultats ;
- 10, rue Rollin (25 septembre) : nous attendons les résultats.

Des prélèvements sont prévus le 27 septembre aux 242 et 250, rue Saint-Jacques.

Des prélèvements pour tous les espaces extérieurs suivants ont également été effectués en août et les résultats sont satisfaisants :

- square Restif de la Bretonne, 2 rue de la Bûcherie ;
- cour de Pontoise ;
- cour de Poissy ;
- jardins du monument de Ronsard, rue Jean de Beauvais ;
- square André Lefevre à côté de l'église Saint-Séverin ;
- square Daniel Mitterrand ;
- square Painlevé ;
- square René Viviani ;
- jardin médiéval du musée de Cluny ;
- square Paul Langevin ;
- conservatoire Gabriel Fauré (9 août) ;
- restaurant Émeraude ;
- bibliothèque L'Heure joyeuse.

J'ai demandé des prélèvements à deux endroits pour lesquels je n'ai pas encore de date : les centres d'animation Arras et Censier. Merci beaucoup.

❖ *Quelles sont les nouvelles au sujet de l'avenir du Val-de-Grâce ?* Réponse de Mme la Maire : il n'est pas sûr que cela bouge avant les Jeux Olympiques. Aujourd'hui, on a des besoins énormes en forces Sentinelle afin de protéger la population. Le ministère de la Défense se demande comment organiser ces forces Sentinelle et les appuis d'équipe de sécurité pour assurer la sécurité des J.O. Un des porteurs de projet m'a dit récemment que cela se dirigeait à nouveau vers un projet à mi-chemin entre le public et le privé.

❖ *Quelles sont les statistiques des accidents de vélo qui remontent les rues à contresens ?* Il y en a très peu. D'après la Fédération des Utilisateurs de la Bicyclette cela représente moins 42 %. Cela signifie que les rues avec contresens cyclables font l'objet de 42 % d'accidents en moins que sans.

La séance est levée.